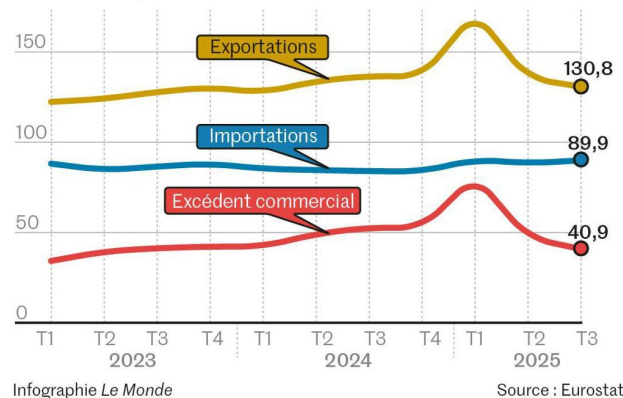


Jusqu'ici, les droits de douane ont eu un effet limité sur l'Europe

Le commerce de l'Union européenne avec les Etats-Unis s'est maintenu mais a été volatil depuis l'augmentation des droits de douane
Exportations, importations et excédent commercial de l'Union européenne vers les Etats-Unis, en milliards d'euros



Éric Albert

De janvier à novembre 2025, les exportations européennes vers les Etats-Unis ont progressé de 2 %, malgré les taxes douanières de Trump

Le calme n'aura pas tenu six mois. Le 27 juillet 2025, les pays européens capitulaient face à Donald Trump, acceptant des droits de douane unilatéraux de 15 % sur leurs produits entrant aux Etats-Unis, à l'exception de quelques secteurs (pharmacie, aéronautique...). L'objectif affiché était d'obtenir une paix commerciale durable, en évitant une surenchère coûteuse des deux côtés de l'Atlantique.

Désormais, le président américain menace d'imposer 10 % de taxes supplémentaires dès le 1^{er} février sur huit pays européens – France, Allemagne, Suède, Pays-Bas, Finlande, Slovaquie et, hors Union européenne (UE), Royaume-Uni et Norvège –, officiellement parce qu'ils ont envoyé des contingents militaires symboliques (quelques dizaines de soldats) au Groenland. Lundi 19 janvier, il a également menacé d'infliger des droits de douane de 200 % sur les vins et champagnes français, en réponse au refus de son homologue Emmanuel Macron de rejoindre son « conseil de la paix » pour Gaza.

Si le choc géopolitique est immense, puisque l'intégrité territoriale d'un pays de l'UE est en jeu, et l'avenir de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, fragilisé, l'importance de la menace tarifaire doit être relativisée.

« Les conséquences politiques écraseraient celles qui sont économiques », estime Neil Shearing, chef économiste du cabinet Capital Economics. Selon ses calculs, même si Donald Trump mettait sa menace à exécution, cela réduirait d'environ 0,1 point la croissance de ces huit pays. Et dans un scénario du pire, si ces taxes passaient à 25 % en juin, comme il le menace, cela coûterait entre 0,2 et 0,5 point de croissance. « [Une hausse de 10 %] serait bien sûr une mauvaise nouvelle, mais cela ne provoquerait certainement pas de récession en Europe », renchérit Sylvain Bersinger, fondateur du cabinet Bersingéco.

Les deux économistes en veulent pour preuve l'impact pour l'instant limité des droits de douane mis en place en 2025. Entre janvier et novembre, les exportations de l'UE vers les Etats-Unis ont progressé de 2 % par rapport à la même période de 2024. « Il n'y a pas eu d'effondrement », continue Sylvain Bersinger. Ces statistiques sont toutefois à prendre avec des pincettes, parce qu'elles cachent de vastes mouvements contradictoires. Au premier trimestre 2025, les exportations de l'UE vers les Etats-Unis ont fait un bond historique de 26 %, les entreprises américaines faisant des stocks en prévision des droits de douane. Cette anticipation des livraisons s'est traduite par un effondrement des exportations de 21 % au deuxième trimestre, avant de reculer de 3,5 % au troisième trimestre.

Devant de telles oscillations, difficile de tirer des conclusions définitives, d'autant que les statistiques du commerce international sont volatiles, dépendant souvent de quelques grosses commandes, notamment dans l'aéronautique.

Un recul contenu en France

En France, l'image générale est un peu moins positive. Les exportations vers les Etats-Unis sur les onze premiers mois de 2025 ont reculé de 2 %. Surtout, certains secteurs ont été fortement touchés : – 15 % pour les cosmétiques, – 16 % pour les boissons (essentiellement le vin et le champagne) et – 1 % pour la maroquinerie. Ces lourdes chutes sont compensées par l'aéronautique (+ 35 %) et les produits chimiques (+ 33 %).

« Une explication possible est qu'il est plus facile pour les consommateurs américains de réorienter leurs achats, en choisissant des solutions de rechange [des vins de Californie, ou des cosmétiques de marques américaines, par exemple] que pour des entreprises de changer leur approvisionnement en produits chimiques ou en machines-outils, dont toute leur chaîne de production peut dépendre », avance Sylvain Bersinger. Selon ses calculs, les entreprises françaises auraient perdu 4 milliards d'euros d'exportations vers les Etats-Unis. C'est évidemment négatif, mais ce recul reste contenu si l'on songe à la valeur totale des exportations françaises en 2024, qui s'est élevée à 600 milliards d'euros.

C'est pour cette raison que les économistes relativisent l'impact macroéconomique des droits de douane de Donald Trump pour l'Europe. L'un dans l'autre, les exportations brutes de l'UE vers les Etats-Unis représentent un peu moins de 3 % du produit intérieur brut (PIB) du Vieux Continent. Même si elles venaient à baisser de 10 %, l'impact total ne serait donc qu'un recul de 0,3 point du PIB. Et, pour l'instant, le choc a été plus limité que cela.

Par ailleurs, les Etats-Unis sont aussi touchés. Les importateurs compensent la hausse des taxes en augmentant, au moins partiellement, leurs prix. Cela provoque une hausse de l'inflation aux Etats-Unis, où le coût de la vie est devenu l'un des sujets politiques les plus brûlants. Selon les calculs de l'agence de notation Fitch, les droits de douane américains auraient provoqué une baisse de la croissance de 0,6 à 0,7 point en 2024. Donald Trump a eu de la chance : en parallèle, la ruée vers les investissements dans l'intelligence artificielle a presque entièrement compensé ce recul, permettant d'adoucir le choc.

Pour l'Europe, l'impact négatif, mais limité, des droits de douane dépend cependant de l'absence de mesures de rétorsion européennes. Or, avec les velléités de Donald Trump de mettre la main sur le Groenland, les responsables européens semblent avoir changé de ton.

Lundi, le ministre de l'économie, Roland Lescure, a assuré qu'il envisageait des sanctions contre les Etats-Unis : *« Nous devons être prêts à utiliser pleinement les outils de l'UE. »* Cela inclut une hausse des droits de douane à l'encontre des produits américains ou même l'utilisation de l'instrument anticoercition, qui permettrait de taxer les entreprises numériques ou de fermer les marchés publics aux multinationales américaines. *« Est-ce que cela aurait un impact sur l'économie européenne ? Evidemment, a convenu le ministre. Mais il est possible qu'on soit amené à prendre des décisions qui ne font du bien à personne. »*